



Syndicat  
de l'Enseignement  
de l'Ouest  
de Montréal

SEOM.QC.CA

# Syndicalement vôtre

## Le Mot du président

Luc JACOB

### DANS CE NUMÉRO :

Des tâches équitables? Vous avez votre mot à dire! 2

28 avril : jour de deuil national! 2

Échelles salariales en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015 3

### CALENDRIER



#### Conseil fédératif

23 et 24 avril  
à Granby

#### Formation sur les budgets des établissements au SEOM

29 avril 2015



Consultez la section  
négo du site du SEOM  
[seom.qc.ca](http://seom.qc.ca)

## Visite au Conseil des commissaires - prise 2

Pressée de questions posées par la délégation de profs présentes lors du Conseil des commissaires du 10 mars dernier, sa présidente, madame Diane Lamarche-Venne, a refusé de faire connaître sa position d'élue quant aux « propositions » patronales en lien avec le renouvellement de l'Entente nationale.

Le 7 avril 2015, une délégation d'enseignantes et d'enseignants se sont à nouveau présentés au Conseil des commissaires. Vivement interpellée sur le même sujet, madame Lamarche-Venne a une fois encore fourni des réponses évasives à des questions pourtant très claires.

### Une fois de plus...

J'ai profité de la période de questions du public pour demander à la présidente du Conseil des commissaires de connaître sa réaction quant à l'annonce de compressions budgétaires de 350 millions \$ en éducation imposées dans le récent budget du gouvernement Couillard. Elle se dit préoccupée, tout en soutenant qu'il faut attendre de plus amples développements, notamment en lien avec les dépôts de crédits.

J'ai également interpellé madame Lamarche-Venne quant aux « propositions » patronales en lien avec la négociation nationale. La première question était fort simple : « Êtes-vous en accord ou en désaccord avec

- ♦ une augmentation des ratios dans les classes du primaire et du premier cycle du secondaire;

- ♦ la fin de la pondération a priori;
- ♦ la volonté des patrons de contrôler le perfectionnement des enseignantes et des enseignants afin que ceux-ci développent et maintiennent un haut niveau de compétence;
- ♦ un engagement plus poussé des profs notamment en ajoutant trois heures de travail supplémentaires à leur semaine, et ce sans ajustement salarial;
- ♦ une retraite, à laquelle les profs devront travailler plus longtemps pour recevoir moins;
- ♦ une augmentation de salaire de 3 % pour les cinq prochaines années qui ne couvre même pas l'indice des prix à la consommation? »

La réponse de la présidente a été sans appel : « Je ne me prononcerai pas sur le contenu des demandes patronales ». Ma réaction d'indignation ainsi que celle des enseignantes et enseignants présents a été très vive. Collectivement, nous lui avons demandé de se commettre politiquement. Elle a catégoriquement refusé de le faire.

### La CSMB a fait son lit

M. Yves Sylvain, directeur général de la CSMB, a pour sa part confirmé que des cadres scolaires et des directions d'établissements de la CSMB ont effectivement participé à des « focus group » tenus dans le cadre de la « vaste

voir page 4 : COMMISSAIRES ➔



## Des tâches équitables? Vous avez votre mot à dire!

**Suzane BEAUCHAMP**  
conseillère au secondaire

La dernière mouture de l'Entente locale (juillet 2013) a introduit une nouvelle procédure de consultation sur la répartition des fonctions et responsabilités au secondaire, à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle. En effet, la direction doit remettre à chaque enseignante et enseignant un formulaire de préférences en ce qui a trait à la présentation de cours et leçons et aux autres éléments de la tâche éducative<sup>1</sup>.

Cette nouveauté n'a cependant pas fait disparaître **l'indispensable étape de la consultation du CPEE sur les critères généraux de répartition des fonctions et responsabilités** afin de s'assurer que les tâches qui seront proposées soient équitables.

Cette consultation porte notamment sur le nombre de groupes, de disciplines ou de spécialités, de niveaux, de périodes ou d'heures d'enseignement, sur les catégories d'élèves ou de groupes et sur les contraintes de l'établissement<sup>2</sup>.

Il serait avisé de vous assurer que cet objet de consultation<sup>3</sup> apparaît bel et bien dans le calendrier de consultation du CPEE. Si ce n'est pas le cas, informez-vous auprès de la direction de la date limite à laquelle elle a besoin de cette recommandation pour l'élaboration du projet de tâches. N'oubliez pas d'inscrire toute recommandation du CPEE et décision de la direction dans les procès-verbaux des réunions du CPEE afin d'en conserver les traces et d'en faire le suivi.

N'hésitez pas à contacter la personne répondante de votre établissement qui saura vous aider.

- <sup>1</sup> Voir les clauses 5-3.21.02 C) 3, 11-7.14 D) B) 3. et 13-7.25.02 C) de l'Entente locale.
- <sup>2</sup> Voir les clauses 5-3.21.02 C) 2, 11-7.14 D) B) 2 et 13-7.25.02 B) de l'Entente locale.
- <sup>3</sup> Voir la clause 4-2.02 1. c) de l'Entente locale.

## 28 avril : jour de deuil national!

**Mélanie HUBERT**  
vice-présidente à la vie professionnelle

Selon les données de la CSST, près de 90 000 personnes se blessent au travail et près de 200 travailleuses et travailleurs décèdent au travail chaque année au Québec.

En 1991, la journée du 28 avril a été retenue par le gouvernement fédéral pour un Jour de deuil national<sup>1</sup>. Au Québec, les drapeaux de l'Assemblée nationale et du siège social de la CSST à Québec seront en berne lors de cette journée commémorative. Localement, il s'agit d'une occasion d'avoir une pensée pour nos collègues décédés ou qui se relèvent d'une blessure occasionnée par le travail. C'est aussi un moment pour prendre conscience qu'un accident peut arriver à tout le monde, et que tout le monde en souffre : parents, enfants, conjointes et conjoints, collègues de travail.

À l'approche du 28 avril, le SEOM souhaite dire à toutes les victimes d'accidents du travail que nous ne les avons pas oubliées. Nous vous invitons à faire de même dans vos milieux respectifs. De plus, ce Jour de deuil étant une invitation à protéger la sécurité et la vie, pourquoi ne pas prendre un petit moment pour repérer un danger dans votre environnement de travail et tenter de l'éliminer?

Parce que chaque accident est un accident de trop!

Pour lire des témoignages de victimes d'accidents du travail ou pour plus d'information à propos du Jour de deuil au Québec, consultez le site de la CSST<sup>2</sup>.

- <sup>1</sup> <http://www.cchst.ca/events/mourning/>.
- <sup>2</sup> [http://www.csst.qc.ca/campagnes/jour\\_deuil/Pages/jour\\_deuil.aspx](http://www.csst.qc.ca/campagnes/jour_deuil/Pages/jour_deuil.aspx).

**À conserver**

## Capsule Vos Droits et obligations



### Échelles salariales en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015

Marie-Claude CADORETTE  
conseillère au préscolaire  
Chantal LEFORT  
vice-présidente aux relations de travail

Taux de traitement de l'Entente nationale (clause 6-5.03)			À la leçon (clause 6-7.02 B)) Périodes de 45 à 60 minutes	
Échelon	2013-2014	31 mars 2015	À compter du 141 <sup>e</sup> jour de travail de l'année scolaire 2013-2014	31 mars 2015
1	38 902 \$	39 291 \$		
2	40 555 \$	40 961 \$		
3	42 280 \$	42 703 \$		
4	44 076 \$	44 517 \$		
5	45 951 \$	46 411 \$		
6	47 904 \$	48 383 \$		
7	49 940 \$	50 439 \$		
8	52 064 \$	52 585 \$		
9	54 277 \$	54 820 \$		
10	56 585 \$	57 151 \$		
11	58 991 \$	59 581 \$		
12	61 499 \$	62 114 \$		
13	64 112 \$	64 753 \$		
14	66 838 \$	67 506 \$		
15	69 678 \$	70 375 \$		
16	72 640 \$	73 366 \$		
17	75 729 \$	76 486 \$		

  

	À compter du 141 <sup>e</sup> jour de travail de l'année scolaire 2013-2014	31 mars 2015
16 ans et moins	50,77 \$	51,28 \$
17 ans	56,38 \$	56,94 \$
18 ans	61,04 \$	61,65 \$
19 ans	66,54 \$	67,21 \$

  

Suppléments annuels (clause 6-6.01)	
À compter du 141 <sup>e</sup> jour de travail de l'année scolaire 2013-2014	1 475 \$
31 mars 2015 (IPC)	1 490 \$

  

À taux horaire (clauses 11-2.02 A) et 13-2.02 A))	
Période de 50 à 60 minutes d'enseignement	
À compter du 141 <sup>e</sup> jour de travail de l'année scolaire 2013-2014	50,77 \$
31 mars 2015 (IPC)	51,28 \$

  

Personnel suppléant (clause 6-7.03 A) et C))				
À compter du 141 <sup>e</sup> jour de travail de l'année scolaire 2013-2014	60 min. et moins 38,89 \$	Entre 61 et 150 min. 97,23 \$	Entre 151 et 210 min. 136,12 \$	Plus de 210 min. 194,45 \$
31 mars 2015 (IPC)	60 min. et moins 39,28 \$	Entre 61 et 150 min. 98,20 \$	Entre 151 et 210 min. 137,48 \$	Plus de 210 min. 196,39 \$

**Vous recevez une convocation par la direction?  
La Commission scolaire? Le service de santé et sécurité?  
Le service des ressources humaines?  
Avant de répondre oui, appelez-nous!  
514 637-3548**

COMMISSAIRES suite de la page 1

consultation menée par le CPNCF durant l'hiver 2014 auprès de gestionnaires des commissions scolaires et des établissements, de directions ministérielles et de partenaires de l'éducation»<sup>1</sup>. Rappelons que cette consultation est à l'origine des dures « propositions » sectorielles déposées par la partie patronale.

Cela dit, M. Sylvain a persisté et signé : la Commission ne transmettra aucune réponse et aucun engagement en regard des dépôts patronaux à la partie syndicale. Il a maintenu ce que la négociation ne se fera pas sur la place publique!

Un appel aux commissaires

Les gestionnaires de la CSMB n'ont manifestement aucune volonté de susciter un débat autour des « propositions » patronales qu'ils ont par ailleurs eux-mêmes alimentées en participant à la consultation menée par le CPNCF.

Il est cependant déplorable et inquiétant de constater le silence dans lequel se terre la présidente du Conseil des

commissaires. Faut-il rappeler que les commissaires sont élus par la population pour représenter les parents et les personnes fréquentant la CSMB? Aucun commissaire ne peut prétendre ignorer le contenu des « propositions » patronales, du fait que le SEOM leur a remis individuellement et publiquement un exemplaire au Conseil du 10 mars dernier.

Les commissaires doivent être sensibles aux impacts majeurs et aux effets dévastateurs qu'auront les mesures d'austérité mises de l'avant par le gouvernement Couillard sur nos conditions de travail et d'apprentissage des élèves. Nous les invitons donc à lire attentivement, si ce n'est déjà fait, l'intégralité des « propositions » patronales.

Nous interpellons nos élus scolaires une fois encore lors du Conseil des commissaires du 5 mai prochain. C'est un rendez-vous!

<sup>1</sup> Voir le préambule du Conseil patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) à <http://seom.qc.ca/wp-content/uploads/2015/01/D%C3%A9p%C3%B4t-patronal-sectoriel1.pdf>.

Pour suivre la négo et le plan d'action-mobilisation, lisez nos tracts de mob jaunes

Et abonnez-vous à notre liste d'envoi (fournir une adresse personnelle et s'assurer de compléter le processus d'inscription)

Le journal **Syndicalement vôtre** est réalisé par le Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal (SEOM). Tiré à 3 900 exemplaires, il est distribué à toutes les enseignantes et les enseignants de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Équipe de production : **Caroline Proulx-Trottier et Sébastien Vincent**

Conception graphique, mise en page et révision de textes : **Sébastien Vincent, Chantal Harvey, Isabelle Filiatrault et Caroline Proulx-Trottier**